





Protection et réhabilitation des écosystèmes marins, catalyseurs pour l'instauration de la paix et de la sécurité et pour la promotion d'une économie durable, en Asie du Sud-Est et dans le bassin de l'océan Atlantique

Fiche du projet Août 2020



Contexte du projet

Le projet a été mis en place pour répondre aux objectifs de l'Union européenne (UE) énoncés dans la communication commune de l'UE sur la gouvernance internationale des océans et la Stratégie Globale pour la Politique Etrangère et de Sécurité de l'Union européenne. Il contribuera à tenir les engagements pris au niveau international par l'UE dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations unies, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le projet s'appuie sur l'expérience du projet Transatlantique AMP financé par l'UE (2016-19) visant à promouvoir une dynamique transatlantique basée sur des partenariats et des activités de jumelage entre des aires marines protégées dans le bassin de l'Atlantique.

L'UE reconnaît la contribution des aires marines protégées (AMP) pour lutter contre la perte de biodiversité et les impacts des changements climatiques dans les écosystèmes marins et côtiers, ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire, de bien-être économique et de moyens de subsistance des populations locales dans les zones côtières.



Les AMP comme catalyseurs

Les océans n'ont pas de frontières et les aires marines protégées peuvent jouer un rôle de catalyseur en promouvant la stabilité, car elles favorisent une meilleure coopération et compréhension mutuelle entre les pays et les communautés dans les zones transfrontalières.

Projet

Le projet entreprendra des activités visant à protéger et réhabiliter les écosystèmes marins et côtiers et à favoriser la coopération et la sécurité en Asie du Sud-Est. Il établira des partenariats entre des AMP dans cette région et dans le bassin de l'Atlantique pour soutenir la promotion et l'échange de connaissances. Le projet, d'une durée de trois ans, associera des gestionnaires d'AMP, leurs réseaux, des administrations nationales et locales, des organisations régionales, des communautés locales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Objectif

L'objectif du projet est d'accroître le rôle de l'UE en tant qu'acteur global dans la gouvernance internationale des océans en favorisant les coopérations régionales et interrégionales pertinentes concernant la protection et la réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers.

Gouvernance et environnement

La surexploitation, les changements climatiques, l'acidification et la pollution constituent des menaces importantes pour le milieu marin, car ils entraînent une diminution de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Par le biais de la coordination et en se focalisant sur des projets et régions spécifiques, la Gouvernance des océans peut être utilisée comme un outil pour faire face à ces menaces et à leurs conséquences pour le milieu marin.

Buts

- ~ Faire évoluer un processus conduisant à une coopération renforcée des AMP dans les différentes régions de l'Atlantique et de l'Asie du Sud-Est, et entre lesdites régions ;
- ~Soutenir la mise en œuvre des activités de réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers dans la région de l'Asie du Sud-Est ;
- ~ Faciliter une coopération régionale plus large sur la résilience marine et côtière dans la région de l'Asie du Sud-Est dans le but de soutenir la stabilité régionale ;
- ~Contribuer à la gestion efficace des AMP dans les régions de l'Atlantique et de l'Asie du Sud-Est.

Composantes

- 1. Accroissement des connaissances et des pratiques en matière de protection et de réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers dans trois zones sélectionnées au sein d'aires marines protégées dans la région de l'Asie du Sud-Est:
- 2. Amélioration de la gestion des aires marines protégées autour de l'océan Atlantique en utilisant le concept de la protection environnementale partagée ;
- 3. Renforcement des échanges de connaissances entre les régions marines et côtières de l'Atlantique et de l'Asie du Sud-Est ;
- 4. Amélioration de la base de dialogue entre les parties prenantes dans les domaines marins et côtiers dans la région de l'Asie du Sud-Est.

Activités

Composante 1

Accroissement des connaissances et des pratiques en matière de protection et de réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers dans trois zones sélectionnées au sein d'aires marines protégées dans la région de l'Asie du Sud-Est

Plus de trois milliards de personnes dans le monde dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance, et la valeur de marché des industries et ressources marines et côtières est estimée à environ 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Cependant, les écosystèmes marins et côtiers sont confrontés à de très fortes pressions provenant de la surpêche, de pratiques de pêche non durable, de sources terrestres de pollution et du changement climatique. La protection et la réhabilitation d'écosystèmes clés sont par conséquent d'une importance capitale pour la sécurité et la stabilité au niveau alimentaire, des moyens de subsistance, des économies et de la biodiversité.

Le projet a entrepris de sélectionner des sites de réhabilitation dans le « Triangle du corail », une zone d'Asie du Sud-Est détenant la plus forte concentration d'espèces marines sur la planète. Les sites seront situés dans le paysage marin de Sulu-Sulawesi, l'un des écosystèmes marins les plus diversifiés et productifs au monde, commun à l'Indonésie, à la Malaisie et aux Philippines. Les sites et méthodes de réhabilitation seront choisis selon les normes internationales en vigueur et les connaissances actuelles, avec des activités fondées sur des enseignements tirés dans la région et au niveau mondial. Les activités pourront comprendre : la création d'habitats artificiels (par ex. des récifs artificiels), la plantation de mangroves ou d'herbiers marins et la préservation d'habitats clés, tels que les récifs coralliens, les mangroves, les marais salés ou les prairies sous-marines.





Composante 2

Amélioration de la gestion d'aires marines protégées autour de l'océan Atlantique en utilisant le concept de la protection environnementale partagée

Ce projet s'appuiera sur le précédent projet transatlantique d'AMP financé par l'UE pour établir un dialogue autour du bassin de l'Atlantique et promouvoir des partenariats entre AMP, dans le but d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Il assurera la continuité des trois projets de jumelage suivants :

- ~Coopération et stratégie commune entre réseaux de managers d'AMP dans la région de l'Atlantique ;
- ~Les AMP et la résilience côtière : faire face aux changements rapides ;
- ~La protection des mammifères marins, une manière de renforcer la coopération transatlantique entre les AMP.

Les partenariats de jumelage seront étendus pour élargir leur représentation géographique, notamment dans les pays africains, et développer la dimension Nord-Sud. L'efficacité de la gestion des AMP sera améliorée grâce à l'apport d'informations scientifiques clés, l'échange de connaissances entre les gestionnaires des AMP et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour ces derniers.

Composante 3

Renforcement des échanges de connaissances entre les régions marines et côtières de l'Atlantique et de l'Asie du Sud-Est

Le projet permettra le partage des connaissances entre les partenaires du projet dans les régions marines et côtières de l'Atlantique et de l'Asie du Sud-Est, et entre lesdites régions. Deux ateliers régionaux seront organisés sur les sites de réhabilitation en Asie du Sud-Est. Un atelier supplémentaire aura lieu à Bruxelles dans le cadre de la conférence finale du projet. Les ateliers régionaux seront ciblés sur le partage des connaissances relatives à des thèmes pratiques, tels que la gestion des récifs coralliens, la réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers, le soutien des politiques en matière de réseaux d'AMP ou de la gestion des aires protégées transfrontalières.

Composante 4

Amélioration de la base de dialogue entre les parties prenantes dans les domaines marins et côtiers dans la région de l'Asie du Sud-Est

Étroitement lié aux autres composantes, l'objectif de la présente composante consiste à améliorer le dialogue entre les parties prenantes qui partagent des ressources marines et côtières communes en Asie du Sud-Est. À cet effet, le projet créera une plateforme de dialogue pour promouvoir la mise en réseau des acteurs et des parties prenantes dans le domaine de la conservation marine.

Bénéfices de la conservation transfrontalière

Le fait d'associer les efforts en matière de conservation par-delà les frontières des pays améliore la connectivité et la résilience des écosystèmes et des espèces, sécurise les corridors migratoires et l'habitat des espèces migratrices et génère de potentiels bénéfices pour les populations au niveau économique et socio-culturel.



Contact

Nadia Moutawakkil

Développement rural et environnemen

GOPA mbH

Hindenburgring 18 61348 Bad Homburg, Allemagne

Tél. +49 6172 930 0

Mél. info@gopa.de

Site Web www.gopa.de









Financé par l'Union européenne